



Nouvel amendement des normes sur les données PNR pour renforcer les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme

Publication immédiate

Montréal, le 3 juillet 2020 – Un ensemble détaillé de normes et de pratiques recommandées internationales (SARP) destinées à aider les États à se doter des capacités leur permettant de collecter, d'utiliser, de traiter et de protéger les données des dossiers passagers (PNR), en vue de contribuer à détecter et à contrecarrer les infractions terroristes et la mobilité de terroristes, a été récemment approuvé par l'organe directeur de l'OACI.

La résolution 2396 du Conseil de sécurité de l'ONU énonce que, dans le cadre des SARP de l'OACI, les États mettront en place une capacité de collecter, de traiter et d'analyser les données PNR des compagnies aériennes aux fins de contrecarrer, de détecter et d'instruire les infractions terroristes et les voyages de terroristes.

Par ailleurs, la résolution « exhorte l'OACI à travailler avec ses États membres en vue d'établir une norme pour la collecte, l'utilisation, le traitement et la protection des données PNR ».

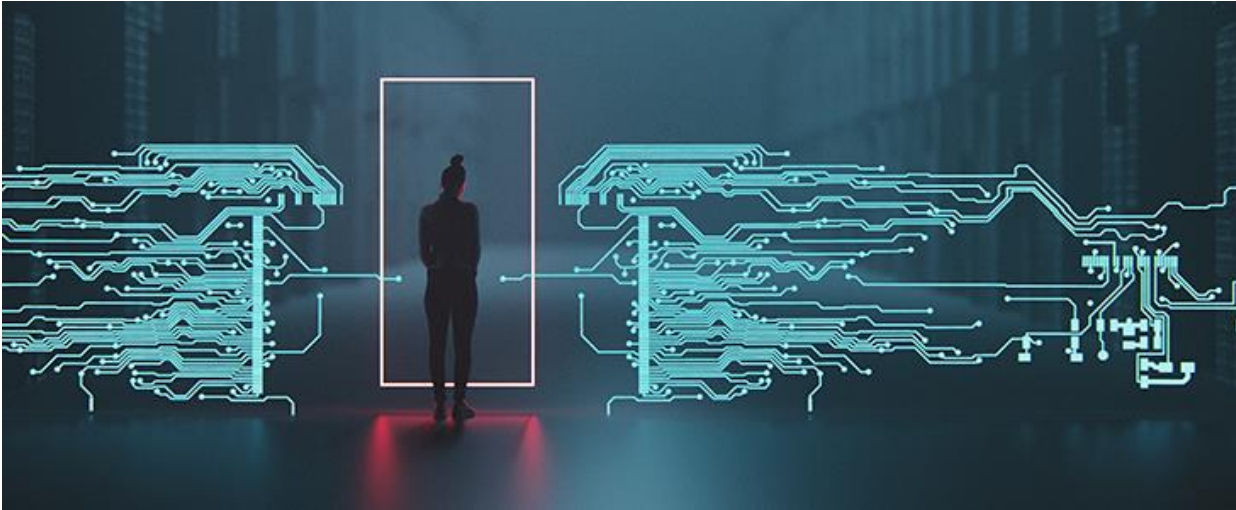
« L'échange de données PNR contribue à prévenir les déplacements aériens de combattants terroristes étrangers tout en renforçant l'efficacité et la commodité de l'expérience voyage des passagers légitimes », a noté le Président du Conseil de l'OACI, M. Salvatore Sciacchitano. « L'adoption par le Conseil de l'amendement n° 28 de l'Annexe 9 — *Facilitation* à la Convention relative à l'aviation civile internationale procure non seulement des orientations techniques décisives, mais aussi un mécanisme juridique important à l'appui de l'échange de ces données entre les États ».

Sous réserve d'observations supplémentaires et substantielles des États sur les normes PNR, l'amendement n° 28 entrera en vigueur en octobre 2020 et sera applicable en février 2021.

« L'amendement n° 28 de l'Annexe 9 — *Facilitation* à la Convention relative à l'aviation civile internationale normalise de nombreux aspects des pratiques d'échange qui existent déjà entre les États en ce qui concerne les PNR. Il entraînera des gains d'efficacité et d'efficience à la fois pour les exploitants et les services de contrôle aux frontières, tout en rendant l'échange moins compliqué pour les États qui entament une coopération dans ce domaine », a indiqué la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu. « Ces nouvelles normes donnent des précisions sur les données passagers dont la collecte et l'échange sont acceptables, et dans quelles circonstances ».

Comme suite à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2396 (2017) par le Conseil de sécurité, Mme Liu a demandé aux Nations Unies d'accroître la sensibilisation et la coopération à l'échelle internationale en ce qui concerne l'importance de partager des informations pour contribuer à prévenir la mobilité des terroristes. L'OACI a encouragé les États à faire des progrès pour renforcer la sécurité aux frontières, et a aussi lancé une équipe spéciale ad-hoc qui a rapidement élaboré les nouvelles normes sur les données PNR.

Afin d'appuyer les États dans la mise en œuvre de la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU et des normes connexes de l'OACI sur les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et les dossiers PNR, l'OACI est également partenaire du Programme des Nations Unies de lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements, qui est dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT). Elle coopère dans ce cadre avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), le Bureau de l'informatique et des communications (OICT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).



Ressources pour les rédacteurs

[Sûreté et facilitation, un objectif stratégique de l'OACI](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)